

Quatre régimes d'entrée-sortie sont proposés :

Régime rouge	Régime orange	Régime vert	Régime vert foncé
L'élève n'est pas autorisé à quitter le collège en cas d'absence de cours en début ou fin de journée (ou de demi-journée pour les externes).	L'élève est autorisé à quitter le collège ou à arriver plus tard en cas d'absence de cours indiquée au moins la veille sur Pronote.	L'élève est autorisé à quitter le collège même en cas d'absence de cours imprévue en fin de journée (ou de demi-journée pour les externes). Comme pour le régime orange, il est autorisé à arriver plus tard en cas d'absence de cours indiquée au moins la veille sur Pronote.	L'élève est autorisé à quitter le collège en cas d'absence de cours y compris s'il emprunte habituellement le car scolaire. Attention : dans ce cas, l'élève ne pourra revenir au collège prendre le car.
	<i>Ces régimes ne s'appliquent pas pour les élèves empruntant le car scolaire sauf dérogation exceptionnelle sur demande écrite.</i>		<i>Ce régime ne permet absolument pas aux élèves de quitter le collège et d'y revenir prendre le car.</i> <i>Il ne permet pas non plus aux élèves d'arriver par le car et d'aller se promener ou d'attendre devant le collège avant d'y entrer le matin.</i>
<i>Ces régimes engagent la responsabilité totale des responsables légaux pour tout incident se produisant hors de l'établissement.</i>			

Il est strictement interdit de sortir entre deux heures de cours pendant la journée. Les demi-pensionnaires ne peuvent quitter l'établissement avant d'avoir pris leur repas à la cantine.